

### Communiqué de presse

15 Mars 2022

## Indemnisation du chômage à La Poste:

# Le droit au chômage bafoué, des milliers de salariés en difficulté!

La CGT FAPT n'a de cesse d'interpeller le siège du Groupe La Poste sur la situation de ces femmes et ces hommes qui ont travaillé à La Poste et qui sont « abandonnés » une fois leur contrat de travail achevé, ne leur permettant pas de faire valoir les droits auxquels elles et ils peuvent prétendre.

Des milliers de salariés qui ont travaillé à La Poste et se trouvent, une fois la relation contractuelle terminée, confrontés à un parcours semé d'embûches pour percevoir leurs allocations chômages. Les conséquences de ces retards d'indemnisation sont désastreuses, car ces salariés se retrouvent bien souvent sans ressources matérielles, auxquelles s'ajoutent des frais de compte pouvant aller jusqu'à l'interdiction bancaire, la détresse psychologique liée à l'épuisement des réclamations et l'incertitude du lendemain!

#### Le financement d'un système qui manque de transparence!

La Poste à son propre service d'indemnisation du chômage. C'est-à-dire qu'un salarié qui a ouvert des droits au chômage en travaillant à La Poste est indemnisé directement par La Poste.

Cependant, quand on examine une feuille de paie d'un salarié de La Poste, aucune cotisation chômage n'apparait sur le bulletin de paie. Du coup, les salariés sont en droit de se demander où passe leur salaire socialisé, leurs cotisations ouvrant leur droit au chômage. Pour l'entreprise, c'est une ligne comptable de plus qui sert de variable d'ajustement pour développer le plan stratégique de La Poste.

Pour la CGT FAPT, alors que les comptes du Groupe La Poste sont largement excédentaires, La Poste doit fournir des explications à tous les salariés qui ne sont plus dans l'entreprise, à toutes les postières et à tous les postiers qui par leur travail créent les richesses, sur cette attitude inacceptable.

.../...







### Un service RH « particulier » gère et établit les dossiers des demandeurs.

Il ne s'agit pas d'opposer des salariés à d'autres salariés, mais bien de dénoncer les dirigeants de La Poste qui dans le seul souci de faire du FRIC œuvrent pour une seule logique : thésauriser sur la misère, le malheur et tous les accidents de la vie.

Cette posture est scandaleuse et la ponction sur la solidarité interprofessionnelle a assez duré, ce n'est pas le professionnalisme des collègues, à qui la gestion de l'indemnisation chômage est confiée qui est en cause, mais c'est bien l'attitude de La POSTE que nous pointons du doigt.

Plus que jamais un accompagnement humain renforcé est nécessaire, car chaque dossier est particulier, complexe au regard de l'évolution professionnelle de chacune et chacun, en fonction des statuts et des situations individuelles spécifiques, des salariés ayant quitté La Poste parfois depuis plusieurs années...

La Poste doit immédiatement mettre en place des accueils de proximité dans chaque département, sous forme de guichet, dédiés aux dossiers indemnisation chômage pour un accompagnement humain. Un service qui serait en lien avec les services de pôle emploi locaux et qui répondrait à l'urgence actuelle.

La CGT exige que tous les incidents liés aux manquements de traitement des dossiers soient pris en charge par La Poste.

La CGT FAPT appelle tous les salariés qui éprouvent des difficultés pour faire valoir leurs droits au chômage à se rapprocher d'un militants CGT dans leur département.





Tél.: 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D Site: www.cgt-fapt.fr Mail: fede@cgt-fapt.fr